

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 29 novembre 2011

L'an deux mille dix et le 29 novembre, à 16 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

N° délibération :	objet :
29/11/11 – 04	Renouvellement ligne de crédit.

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Marcel MATEU, René OLIVE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Roger FERRER, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Henri VIDAL, Raymond LEMORT, François MONTOYA.

Absents

représentants des conseillers généraux :

Christian BOURQUIN ayant donné procuration à Marcel MATEU, Hermeline MALHERBE, Pierre AYLAS, Robert GARRABE, Alain BOYER ayant donné procuration à René Olive, Michel MOLY, Pierre ESTEVE, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Jean Paul TIXADOR, Bernard FOULQUIER ayant donné procuration à Alain GOT, André BASCOU, Nicolas GARCIA, Grégory AGIN.

Le président

Informe le Comité syndical que la convention d'ouverture d'une ligne de crédit de 1 500 000 euros auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée doit être renouvelée pour un an.

Rappelle que la convention doit être signée à chaque renouvellement.

Cette convention prévoit notamment:

le taux d'intérêt pratiqué: E3M,

Marge Bancaire : 0,90%

Taux indicatif du prêt: 2,074%

Frais de dossier: 500 euros

Les conditions d'utilisation de la ligne de crédit.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

autorise le Président à renouveler la convention d'ouverture d'une ligne de crédit de 1 500 000 euros auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée,

autorise le Président à procéder, sans autre délibération, aux opérations de versement ou de remboursement des fonds.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Vice Président de l'U.D.S.I.S.,

Marcel MATEU

